

SÉMSAINT-ÉTIENNE
la métropole

Juillet 2019

Info riverains

Saint-Étienne Métropole se donne l'ambition d'accueillir de grands événements. C'est dans cette logique que notre territoire accueille, samedi 13 et dimanche 14 juillet, une arrivée et un départ d'étape du Tour de France 2019.

COURSE TOUR DE FRANCE 2019

SUR ET AUTOUR DU PARCOURS À SAINT-ÉTIENNE

Date : Samedi 13 et
dimanche 14 juillet
2019

Afin de garantir la sécurité de tous ses habitants et le bon déroulement de l'épreuve, la commune doit réglementer la circulation et le stationnement.

LA CIRCULATION SERA INTERDITE :

> du vendredi 12 juillet à 20h00 au dimanche 14 juillet 2019 à 22h00 (sauf organisateurs, participants, bus participants, logistique, véhicules course et autorisés et sauf desserte locale sur avis des services de Police) :

- boulevard Claude VERNEY CARRON (dans sa totalité),
- rue de la TOUR – entre le rond-point A. Khivilev et la rue P. et P. Guichard,
- impasse d'ARSONVAL,
- rue Camille de ROCHETAILLEE – entre la rue J. Snella et la rue de l'Innovation,
- rue Jean SNELLA,
- rue Antoine CUISSARD,
- avenue Manuel FERNANDEZ,
- boulevard Roger ROCHER,
- allée des Frères GAUTHIER,
- allée Jean LAUER,
- place Manuel BALBOA,
- allée du Père CHOSSONNERIE,
- esplanade BENEVENT,
- boulevard THIERS – entre le bld C. Verney Carron et la rue Barrouin.

Contact : Ville de Saint-Étienne - Tél. 04 77 48 54 85

LA CIRCULATION SERA INTERDITE :

> *du vendredi 12 juillet à 20h00 au samedi 13 juillet 2019 à 22h00 (circulation autorisée à contre-sens pour sortie du parking gare SNCF vers place Massenet) :*

- rue Maître Simone LEVAILLANT.

> *le samedi 13 juillet 2019 de 05h00 à 22h00 :*

- rue des Trois GLORIEUSES – entre le rond-point des Trois Glorieuses et la rue Marcel Paul,
- rue des Trois GLORIEUSES – entre la rue M. Paul et le rond-point A. Khivilev (uniquement pour desserte locale, sur autorisation des services de Police),
- rue Auguste GUITTON,
- rue MONTYON,
- les voies pour l'accès donnant sur la rue Montyon : chemin Joseph CHOSSON, chemin Fournier LEFORT, rue Chanoine PLOTON, chemin Gabriel FOREST, chemin du Père VOLPETTE, place Jean DURAFOUR.
- chemin Fournier LEFORT : la circulation sera autorisée en sens interdit pour permettre aux riverains de sortir par la rue Lamaizière.

> *le dimanche 14 juillet 2019 de 08h00 à 15h00 (sur les voies empruntées par le parcours et les voies en intersection) :*

- rue Claude ODDE,
- boulevard THIERS – entre la rue J. Snella et la rue Barrouin,
- rue BARROUIN,
- rue Docteur Rémy ANNINO – entre la rue Barrouin et la rue Salvador Dali,
- rue Albert POYLO,
- rue Léon BLUM,
- carrefour des rues BARROUIN / BERSON et REVOLLIER,
- rue Jean François REVOLLIER + impasse au n°55,
- rue PLANTEVIN (Edmond CHARPENTIER),
- rue Jean-Baptiste CLEMENT,
- rue COUFINHAL (2 tronçons),
- rue du MOUTIER,
- rue Pierre MADIGNIER,
- allée du MAGNOLIA,
- rue MONTAIGNE,
- rue Adrien DUVAND,
- rue de BEL AIR,
- rond-point Vital MERLEY,
- rue de MOMEY,
- rue SAINT SIMON (y compris sur la voie entre les n°136 et 146),
- rue Joanny PANEL (sauf accès hôtels),
- rue Christophe THIVRIER,
- allée Claude MARTIN,
- rue de CHAVASSIEUX,
- rue Georges BRASSENS,
- rue Octave FEUILLET,
- passage Antoine SYLVERE

LA CIRCULATION SERA INTERDITE :

> le dimanche 14 juillet 2019 de 08h00 à 15h00 (sur les voies empruntées par le parcours et les voies en intersection) :

- rue Noël BLACET – entre la rue A. Sylvère et la rue O. Feuillet et entre la rue O. Feuillet et la place de la République,
- allée Noël BLACET,
- place de la REPUBLIQUE,
- rue DANTON,
- rue de la ROCHE DU GEAI,
- rue du CHAMPROND,
- rue KLEBER,
- rue André CHENIER,
- impasse PENEL,
- impasse du CHAMPROND,
- rue du Crêt de COTE CHAUDE.

Des déviations seront mises en place sur l'initiative des services de police.

La circulation des piétons sera interdite rue Claude VERNEY CARRON, côté Est, entre la rue A. Cuissard et le portail d'accès EST du Parc de l'Etivallière (sauf organisateurs ASO et VSE, Police et intervenants TDF).

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT

STATIONNEMENT INTERDIT GENANT

> du vendredi 12 juillet à 20h00 au dimanche 14 juillet 2019 à 15h00 (réservé aux organisateurs, aux caravanes publicitaires, aux porte-chars et aux participants) :

- rue Roger ROCHER : parkings P3, P4 et P5, P6, P7, P8 et P8 bis,
- Esplanade BENEVENT – entre la rue des Aciéries et l'allée J. Lauer,
- allée Jean LAUER,
- place Manuel BALBOA,
- allée du Père CHOSSONNERIE,
- rue Maître Simone LEVAILLANT,
- rue Claude VERNEY CARRON,
- boulevard THIERS - entre la rue des Aciéries et la rue Verney Carron,
- rue Auguste GUITTON,
- rue des Trois GLORIEUSES,
- rue MONTYON.

STATIONNEMENT INTERDIT GENANT

> *sur l'itinéraire de la course, du samedi 13 juillet à 20h00 au dimanche 14 juillet 2019 à 15h00 (sauf véhicules ASO, équipes et caravane)*

- rue de la TOUR – entre le rond-point A. Khivilev et la rue P. et P. Guichard,
- rue Paul et Pierre GUICHARD,
- rue Antoine CUISSARD,
- rue Camille de ROCHETAILLEE,
- rue Jean SNELLA,
- rue Professeur Benoit LAURAS,
- stade Auguste DURY,
- rue SAINT SIMON – jusqu'à l'allée Claude Martin,
- rue Joanny PANEL,
- rue Octave FEUILLET,
- rue Noël BLACET – entre la rue Octave Feuillet et la place de la République,
- place de la REPUBLIQUE (devant et à l'arrière de l'église),
- rue du CHAMPROND – jusqu'à la limite de commune avec St Genest Lerpt.

Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne vous remercient de votre compréhension et vous prient de les excuser pour la gêne occasionnée lors de cet événement.

